**Face Com :  La vidéo comme moyen d'expression**

**Formulaire de renonciation au droit à l’image**

**Définition du droit à l’image :**

Article 10 de la loi sur le droit d’auteur et des droits voisins : "Ni l'auteur, ni le propriétaire d'un portrait, ni tout autre possesseur ou détenteur d'un portrait n'a le droit de le reproduire ou de le communiquer au public sans l'assentiment de la personne représentée ou celui de ses ayants droit pendant vingt ans à partir de son décès".

Remarques : a) Le droit à l’image s’applique dès l’instant où la personne est identifiable. Une personne dans une foule compacte ou représentée de dos ou de très loin n’est pas considérée comme identifiable. b) Pour les images représentant des mineurs, non seulement l’autorisation du jeune est nécessaire, mais également l’autorisation de ses représentants légaux.

**Je soussigné(e) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Parent ou responsable de (nom + prénom) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Accepte par la présente que les images et videos sur lesquelles figure ma fille/mon fils/mon pupille puissent être utilisées uniquement à des fins professionnelles dans le cadre des activités « Délibère toi » par les services organisateurs (J3 et AMO PlanJ).

Aucune image ne pourra être cédée à un tiers dont l’utilisation qu’il en fera ne peut être garantie.

Ces images ne pourront être exploitées que comme témoin de l’activité de l’association (expositions, affiches et brochures de présentation, site internet, articles de presse, passage télévisé, Facebook,…).

 **Je déclare avoir l’autorité légale de signer cette renonciation en son nom. J’ai lu et compris toute les implications de cette renonciation.**

Lieu, date et signature, précédé des mentions ‘lu et approuvé’

